

## PREFACE

C'est pour moi un très grand plaisir que de préfacer ce deuxième volume de la collection *Droits en Mutation* lancée l'année dernière par deux avocats docteurs en droit du Barreau de Paris, David RICHARD et Matthieu QUINIOU.

D'abord parce qu'en ces temps où l'audace et l'esprit d'entreprise ne sont pas toujours suffisamment mis en valeur, il est réconfortant de voir de jeunes professionnels prendre des initiatives originales et promouvoir en même temps le travail en équipe, comme le suppose bien évidemment la confection d'un ouvrage qui fédère aujourd'hui une trentaine de plumes ou, plutôt, d'ordinateurs ! Et ce dans le cadre d'une véritable *blockchain* du savoir et, plus encore, de l'innovation juridique. Car c'est dans cette attention toute particulière portée aux mutations de notre Droit contemporain que réside sans doute la principale marque de fabrique de cette prometteuse collection, ainsi que le révèlent dans ce nouveau volume toute une série d'articles passionnants et très divers portant, par exemple, sur la patrimonialisation des données personnelles, les smart contracts, la cybercriminalité, les start-up, le droit spatial, la fiscalité environnementale, le désarmement nucléaire ou encore la protection des personnes vulnérables...

Et ensuite parce que cet ouvrage me paraît, à sa manière, superbement rejoindre les trois missions qui se trouvent dévolues, au terme des statuts qu'elle s'est donnée avec l'approbation du Conseil d'Etat, à cette association d'utilité publique qu'est l'Association Française des Docteurs en Droit.

La première d'entre elles, c'est la valorisation du doctorat en droit. Or comment mieux en effet participer à la réalisation de cet objectif que de révéler, à travers un ouvrage collectif de cette ampleur, la capacité qu'ont tout naturellement les jeunes chercheurs à être les lanceurs d'alerte doctrinale de leur profession ? La deuxième mission statutaire de l'AFDD, c'est de soutenir celles et ceux qui se sont engagés dans la voie doctorale et qui, ce faisant, et contrairement à une idée parfois reçue, n'ont pas choisi la facilité en préférant le confort des recherches en bibliothèque aux aléas du terrain professionnel. Or là encore comment mieux participer à ce soutien que de faciliter, comme l'AFDD a choisi de le faire sous la présidence de mon prédécesseur Daniel Tricot et comme elle continuera à le faire, la parution régulière d'une telle collection, qui offre une très belle tribune à de jeunes avocats passés par la case

doctorale, c'est-à-dire par l'accomplissement d'efforts personnels soutenus, désintéressés et, au final, bénéfiques à toute la communauté des juristes ?

Enfin, la troisième mission de l'Association Française des Docteurs en Droit, c'est d'être une force de proposition en Droit. Or, une nouvelle fois, comment ne pas saluer le travail de Richard DAVID et de Matthieu QUINIOU qui, non seulement, sensibilise leurs lecteurs aux évolutions juridiques souhaitables, mais encore, à travers le témoignage de cinq docteurs étrangers qui exercent leur profession dans leur pays d'origine après avoir passé plusieurs années en France lors de l'élaboration de leur thèse, nous montre que notre pays a encore son mot juridique à dire dans le concert international si, du moins, il sait entendre ces voix amies et en retirer le meilleur... Sans doute est-ce d'ailleurs là, dans cette écoute particulière portée, *via* ces témoignages, à ces centaines de jeunes chercheurs étrangers qui continuent à faire confiance à notre pays pour y accomplir leur initiation doctorale, que le présent ouvrage acquiert sa touche la plus émouvante et qu'il pourrait demain renforcer encore sa singularité, en étant en quelque sorte le magnifique porte-parole de tous ces doctorants qui, à travers leur travail de thèse, veulent signifier que la France reste une belle terre de recherche dès lors qu'elle ne se replie pas sur elle-même et se tourne avec confiance vers les mutations de notre Monde !

Jacques MESTRE  
Président de l'Association  
Française des Docteurs en Droit